



## AVIS PUBLIC

À toute personne habile à voter du territoire de la municipalité.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue le 6 juillet 2021, le conseil a adopté le règlement numéro 354-2021 et intitulé « Plan d'urbanisme ». L'objet de ce règlement a pour objet de remplacer le plan d'urbanisme numéro 25. Le plan d'urbanisme permet d'assurer une vision d'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham conforme aux grandes orientations inscrites au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Drummond, tout en recherchant une cohérence entre les différentes parties du territoire. Le plan d'urbanisme (Règlement # 354-2021) se veut le reflet des préoccupations d'aménagement et de développement de la municipalité. Le plan d'urbanisme sert aussi de trait d'union entre les préoccupations régionales et les préoccupations locales. Les grandes orientations d'aménagement du territoire du municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham s'inscrivent à l'intérieur de celles retenues dans le cadre du schéma d'aménagement révisé de la MRC de Drummond. Le territoire de la municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham est découpé en aires d'affectation. La municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham identifie les contraintes physiques sur son territoire.

Ce projet de règlement concerne tout le territoire de la municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham.

2. Toute personne habile à voter du territoire de la municipalité peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité du règlement numéro 354-2021 plan d'urbanisme.
3. Cette demande doit être transmise à la Commission dans les 45 jours qui suivent la publication du présent avis.
4. Si la Commission reçoit une telle demande d'au moins cinq (5) personnes habiles à voter du territoire de la municipalité, celle-ci doit donner son avis sur la conformité du règlement au plan dans les 60 jours qui suivent l'expiration du délai prévu pour demander à la Commission son avis sur la conformité du règlement numéro (*numéro du règlement*) au plan.

Donné à Saint-Edmond-de-Grantham, ce 7<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2021.

A handwritten signature in blue ink that reads 'Donald Brideau'. The signature is written in a cursive, flowing style.

Donald Brideau  
Secrétaire-trésorier



**MUNICIPALITÉ DE SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM**

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Donald Brideau, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis aux endroits désignés par le Conseil de la municipalité, le 7<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2021.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat ce 7<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2021

---

Donald Brideau  
Secrétaire-trésorier

Réf : Règlement numéro 354-2021 plan d'urbanisme